

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le lundi 30 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile, tenue le 30 septembre 2024 à 18h30 au gymnase de l'école, 7081 avenue des Érables

PRÉSENTS :

Selma Laroussi, parent DÉ
Marianne Jacques, parent DÉ
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ
Ophélie Scott, parent SA
Mireille Gamache Brabant, parent SA
Sophie Froment, parent SA
Maxime Desjardins-Carrière parent SA/DÉ
François Aubry, parent SA

Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Nathalie Côté, enseignante, SA
Isabelle Couture DÉ
Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Jessie Duvivier, SDG
Marcela Munoz, SDG

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Amélie Pelletier-Houde, directrice

SONT ABSENTS :

Isabelle Janisse, enseignante SA

--

Formant quorum sous la présidence de la directrice, Amélie Pelletier-Houde

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice, Amélie Pelletier-Houde, déclare la réunion ouverte à 18h35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que déposé avec dispense de lecture (ou non) et sans modifications.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-24-09-30)

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Maxime Desjardins-Carrière est désigné secrétaire pour la soirée.

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**
 - 4.1. Suivi au procès-verbal
- 5. Parole aux observateurs**
 - 5.1. Communauté, OPP, observateurs
 - 5.2. Parole au représentant du comité de parents
- 6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption**
 - 6.1. Élection de la présidence et de la vice-présidence
 - 6.2. Désignation d'un parent et d'un parent substitut au Comité de parents -CSSDM
 - 6.3. Établissement des règles de régie interne
 - 6.4. Proposition du calendrier des séances du conseil :
[Mardis : 12 novembre- 28 janvier- 25 février- 25 mars- 13 mai-3 juin](#)
 - 6.5. Déclaration d'intérêts des membres du CÉ
 - 6.6. Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
 - 6.7. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)
 - 6.8. Adoption de la réglementation du SDG 2024-2025
 - 6.9. Campagne de financement « École Enracinée »-Comité cour verte
- 7. Points d'information/rapports/rappels**
 - 7.1. Retour sur la rentrée
 - 7.2. Retour sur la fête de la rentrée
 - 7.3. Suivi du projet éducatif
 - 7.4. Grande foire verte
 - 7.5. Formation obligatoire pour les membres du CÉ
 - 7.6. Lettre déglacement retour CSSDM
- 8. Varia**
 - 8.1. Retour sur le BBQ
 - 8.2. Agenda
 - 8.3. Code argent

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 juin 2024

IL EST PROPOSÉ par Marianne Jacques que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2024 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adopté à l'unanimité (02-CÉ-24-09-30)

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'est soulevé.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun point n'est soulevé.

6. SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ ADOPTION / APPROBATION

6.1 Élection de la présidence et de la vice-présidence

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe le CÉ qu'il faut procéder à l'élection de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

Sont élues par acclamation : Marianne Jacques comme présidente et Sophie Froment comme vice-présidente

Adopté à l'unanimité (03-CÉ-24-09-30)

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant comme membre parent sur le CÉ

IL EST PROPOSÉ par madame Ophélie Scott

QUE Leslie Lembergé (parent Sagard) soit cooptée comme membre parent du CÉ 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité (04-CÉ-24-09-30)

6.2 Désignation d'un parent et d'un parent substitut au Comité de parents -CSSDM

Lors de l'Assemblée générale, Sophie Froment avait été désignée par acclamation pour représenter l'école Saint-Barthélemy au Comité de parents et Selma Laroussi comme substitut.

Adoptée à l'unanimité (05-CÉ-24-09-30)

6.3 Établissement des règles de régie interne

Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente le document de Régie interne à adopter.

CONSIDÉRANT que les règles de régie interne déposée par la direction ont été complétées séance tenante en conformité avec les attentes du CSSDM et de la loi sur la Gouvernance scolaire

IL EST PROPOSÉ par madame Mireille Gamache Brabant

QUE les règles de régie interne discutées soient adoptées.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-24-09-30)

6.4 Proposition du calendrier des séances du conseil

Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente la proposition du calendrier des rencontres du CÉ :

Mardis : 12 novembre- 28 janvier- 25 février- 25 mars- 13 mai- 3 juin

Adopté à l'unanimité (07- CE-24-09-30)

6.5 Déclaration d'intérêts des membres du CÉ

Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente le formulaire de déclaration d'intérêts que l'ensemble des membres du CÉ ont l'obligation de compléter. Les formulaires peuvent être remplis séance tenante ou être remis lors de la prochaine rencontre.

6.6 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil

CONSIDÉRANT que le CÉ dispose d'un budget annuel de 400\$

IL EST PROPOSÉ d'utiliser le 400\$ durant l'année scolaire en cours.

Adopté à l'unanimité (08- CÉ-24-09-30)

6.7 Approbation tableau des sorties -Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur

Amélie Pelletier-Houde, directrice, présente le tableau des sorties.

Sorties facultatives

CONSIDÉRANT que la sortie au camp Bois-de-Boulogne pour les groupes de maternelles du pavillon Sagard est facultative et qu'elle n'est pas dans le répertoire des sorties en milieu culturel et qu'elle ne peut être couverte par la mesure ministérielle des sorties en milieu culturel;

CONSIDÉRANT que les enseignantes s'engagent à valider avec la STM pour obtenir une navette de transport et ainsi diminuer les coûts chargés aux parents;

IL EST PROPOSÉ par Sofie Froment que le CÉ autorise aux enseignantes des groupes de maternelle de demander un montant aux parents jusqu'à concurrence de 45.00\$.

Adopté à l'unanimité (09-CÉ-24-09-30)

CONSIDÉRANT que la sortie au camp Bois-de-Boulogne pour les groupes de maternelle du pavillon des Érables est facultative et qu'elle n'est pas dans le répertoire des sorties en milieu culturel et qu'elle ne peut être couverte par la mesure ministérielle des sorties en milieu culturel;

IL EST PROPOSÉ par Ophélie Scott que le CÉ autorise aux enseignantes des groupes de maternelle de demander un montant aux parents jusqu'à concurrence de 25,00\$.

Adopté à l'unanimité (10-CÉ-24-09-30)

*

CONSIDÉRANT que la sortie au camp RESP coûte 192.00 \$ par élève et que le budget approuvé l'an dernier était de 190.00 \$

IL EST PROPOSÉ par Selma Laroussi que le CÉ autorise aux enseignantes des groupes 256-257 de demander 2\$ de plus par élève pour cette sortie.

Adopté à l'unanimité (11-CÉ-24-09-30)

*

Sorties obligatoires

CONSIDÉRANT que les autres sorties proposées n'entraînent pas de coût pour les élèves et qu'elles sont obligatoires en regard des activités pédagogiques prévues par les enseignant.e.s

Il est proposé que les sorties proposées soient adoptées.

Adopté à l'unanimité (12-CÉ-24-09-30)

6.8 Adoption de la réglementation du SDG 2024-2025

CONSIDÉRANT que la réglementation du SDG 2024-2025 a été lue séance tenante

IL EST PROPOSÉ d'adopter la réglementation.

Adopté à l'unanimité (13-CÉ-24-09-30)

6.9 Campagne de financement « École enracinée » - Comité Cour verte

Amélie Pelletier-Houde, directrice, informe le CÉ que dans les années antérieures, la Fondation de l'école Saint-Barthélemy organisait la majorité des activités de financement réalisées. Elle précise que les sommes amassées sont déposées dans les coffres de la Fondation et que seule cette dernière peut décider des dépenses. Si des campagnes de financement sont organisées par le CÉ ou par des membres de l'école, les sommes amassées seraient alors déposées dans le fonds 4 de l'école et le CÉ devrait donner son autorisation pour les dépenses de ces fonds.

CONSIDÉRANT que le Comité Cour verte avait l'habitude de chapeauter ses campagnes de financement et de verser les sommes à la Fondation de l'école Saint-Barthélemy;

IL EST PROPOSÉ que la campagne de financement « École enracinée- Vente de panier de légumes biologiques » relève encore de la gouvernance de la Fondation.

Néanmoins, les membres du CÉ souhaitent que la Fondation de l'école Saint-Barthélemy balise ou communique aux enseignants et membres du personnel de l'école les façons d'adresser des demandes de financement pour des activités et informe les parents et le CÉ des balises d'attribution d'une aide financière. Une rencontre est à prévoir avec la Présidente du CÉ, la direction de l'école et les membres de la Fondation.

7. Points d'information/rapports/rappels

7.1. Retour sur la rentrée

La direction informe le CÉ que l'ensemble des postes de l'école sont pourvus. Elle précise aussi que l'ajout des aides à la classe pour se déroule bien.

7.2. Retour sur la fête de la rentrée

Les deux journées d'activité avec la Tombola réservée par la direction précédente se sont bien déroulées. Les enfants ont eu du plaisir et plusieurs parents bénévoles ont répondu à l'appel.

7.3. Suivi du projet éducatif

Le projet éducatif est démarré. La direction rappelle que les objectifs choisis par l'équipe école sont en lien avec le bien-être à l'école et en écriture. La journée pédagogique du 4 décembre sera consacrée à une première lecture des résultats en français et l'analyse des moyens mis en place.

7.4. Grande foire verte

Point d'information sur la tenue de la Grande Foire verte en octobre prochain.

7.5. Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Rappel à tous les membres qui en sont à leur premier mandat de faire la formation obligatoire

7.6. Lettre déglacement retour CSSDM

La direction informe les parents du CÉ de la réponse du CSSDM sur la lettre que le CÉ 2023-2024 avait transmis à la Direction générale. Aucun projet pilote n'est prévu pour le moment.

8. VARIA-POINTS DIVERS

8.1 Retour sur le BBQ de la Fondation de l'école Saint-Barthélemy

Mireille Gamache-Brabant se questionne sur la sécurité lors de l'événement de la Fondation. Plusieurs enfants ont eu des comportements non adéquat (grimpent sur les cabanons, les tables) et ce, sans plus ou moins de surveillance de la part de certains parents. La direction mentionne son inconfort sur la vente d'alcool alors que les heures de service de garde n'étaient pas terminées. Elle avoue avoir été surprise de commentaires de parents qui trouvaient inapproprié et intense qu'elle

demande aux enfants de descendre des cabanons. Sans compter qu'elle a eu à intervenir pour des jeunes adolescents qui circulaient librement dans l'école. La direction rappelle qu'elle demeure responsable de l'établissement.

8.2 Agenda

Il est demandé pour quelles raisons les élèves du pavillon Sagard n'avaient pas encore leur agenda scolaire. La direction mentionne qu'une erreur majeure dans les impressions des agendas de ce pavillon ont obligé l'école à refaire l'ensemble des documents.

8.3 Code argent

Marianne Jacques demande des précisions sur le Code argent qui a été déclenché accidentellement. La direction précise que bien que ce soit un événement peu agréable, nous ne pouvons qu'être satisfait des interventions des adultes de l'école. Ces derniers ont assuré la sécurité de tous les élèves. Une communication a été transmise aux parents de l'établissement quelques minutes après la levée du confinement. Certaines améliorations pourront être faites en regard des protocoles en matière de Code argent. Toutefois, aucune pratique n'est recommandée par le Comité national de la sécurité publique ni par le CSSDM. Des rappels seront faits à l'ensemble des membres du personnel.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h29.



Présidente



Directrice